

DIRECTIVES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ

Contrôler les agents infectieux au travail



NOTE IMPORTANTE : Ce guide est une ressource pour aider les travailleuses et travailleurs à reconnaître les méthodes et conditions de travail non sécuritaires susceptibles d'entraîner une exposition à des agents infectieux. Il propose des pratiques à adopter pour réduire les risques d'exposition, notamment des mesures pour le contrôle des infections et d'autres mesures de sécurité. Ce guide ne fournit pas de renseignements cliniques sur les maladies ni de diagnostics médicaux.

Si votre section locale a des inquiétudes concernant l'exposition à des agents infectieux ou la sécurité au travail, rapportez-le immédiatement à votre superviseur(e) et à votre représentant(e) en santé et sécurité. Un signalement rapide contribue à la protection de toutes et tous.

Table des matières

Introduction	1
Établir un programme et des politiques de prévention et de contrôle des infections	2
Étape 1 : Identifier les agents infectieux	4
Étape 2 : Évaluer les risques	6
Étape 3 : Déterminer les mesures de contrôle appropriées	9
Facteurs de risques propres au milieu de travail	11
Tenue de registres	15
Droit de refus	16
Programmes de gestion de l'assiduité	17
Articles de convention collective	18
Annexe 1 : Mesures de contrôle générales pour les agents infectieux	19
Annexe 2 : Mesures de contrôle des maladies contagieuses	25
Annexe 3 : Mesures de contrôle des maladies contagieuses	27

Liste des acronymes

CVC	Chauffage, ventilation et climatisation
PPCI	Programme de prévention et de contrôle des infections
EPI	Équipement de protection individuelle
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère

Introduction

Les maladies infectieuses sont une préoccupation dans de nombreux milieux de travail représentés par le SCFP, notamment pour les membres qui travaillent auprès de personnes infectées ou dans des milieux contaminés par des agents pathogènes, y compris à l'extérieur. Ce guide propose aux travailleuses et travailleurs de l'information sur la manière de reconnaître et de gérer efficacement ces dangers.

En 2002-2003, l'épidémie de SRAS a révélé les lacunes importantes des systèmes de santé publics au Canada et le manque de préparation pour contrôler les maladies infectieuses, ce qui a mené à une enquête publique en Ontario présidée par le juge Archie Campbell.

L'enquête a mis en évidence le manque de mesures proactives pour protéger le personnel de la santé pendant l'épidémie. Le juge a fortement fait valoir le principe de précaution en insistant sur l'importance de prendre des mesures raisonnables pour réduire les risques même sans certitude scientifique. En d'autres mots, la prudence et la prévention sont de mise pour protéger le personnel, même si le risque n'a pas encore été prouvé scientifiquement.

La pandémie de COVID-19 a montré qu'on n'a pas appliqué les leçons tirées d'épidémies de maladies infectieuses antérieures telles que le SRAS. Ainsi, faute d'avoir mis en place des mesures de protection adéquates, conformes au principe de précaution, les travailleuses et travailleurs ont été exposés à des risques.

Le présent document met l'accent sur la nécessité d'adopter le principe de précaution. Il fournit des directives pratiques pour protéger le personnel des maladies infectieuses. L'application de ces directives favorisera la préparation et la sécurité des membres du SCFP.

Beaucoup de leçons apprises lors de l'épidémie de SRAS n'ont pas été mises en pratique lors de la pandémie de COVID-19.

Établir un programme et des politiques de prévention et de contrôle des infections

Une seule approche ne peut régler le problème des agents infectieux au travail. Toutefois, les événements récents ont montré qu'il est possible de les contrôler. Travailler ne devrait jamais représenter un risque de tomber malade. Les comités de santé¹ et de sécurité et les représentant(e)s en santé et sécurité² devraient examiner les recommandations formulées dans ce guide et déterminer celles qui conviennent à leur situation.

Les exigences en matière de programmes de prévention et de contrôle des infections et de politiques connexes varient selon la législation applicable. Indépendamment des lois en vigueur, les comités de santé et de sécurité ainsi que les représentant(e)s en santé et en sécurité devraient élaborer des stratégies pour aider les employeurs à établir leurs propres programmes et politiques. Ces initiatives sont essentielles pour prévenir l'exposition à des agents infectieux et contrôler les maladies au travail. Il est primordial de définir clairement les rôles et les responsabilités de la direction, des employé(e)s, des comités de santé et de sécurité et des représentant(e)s en santé et sécurité.

Le guide présente en détail trois étapes fondamentales d'un programme de contrôle et de prévention des infections :

1. Identifier les agents infectieux
2. Évaluer les risques
3. Déterminer les mesures de contrôle appropriées

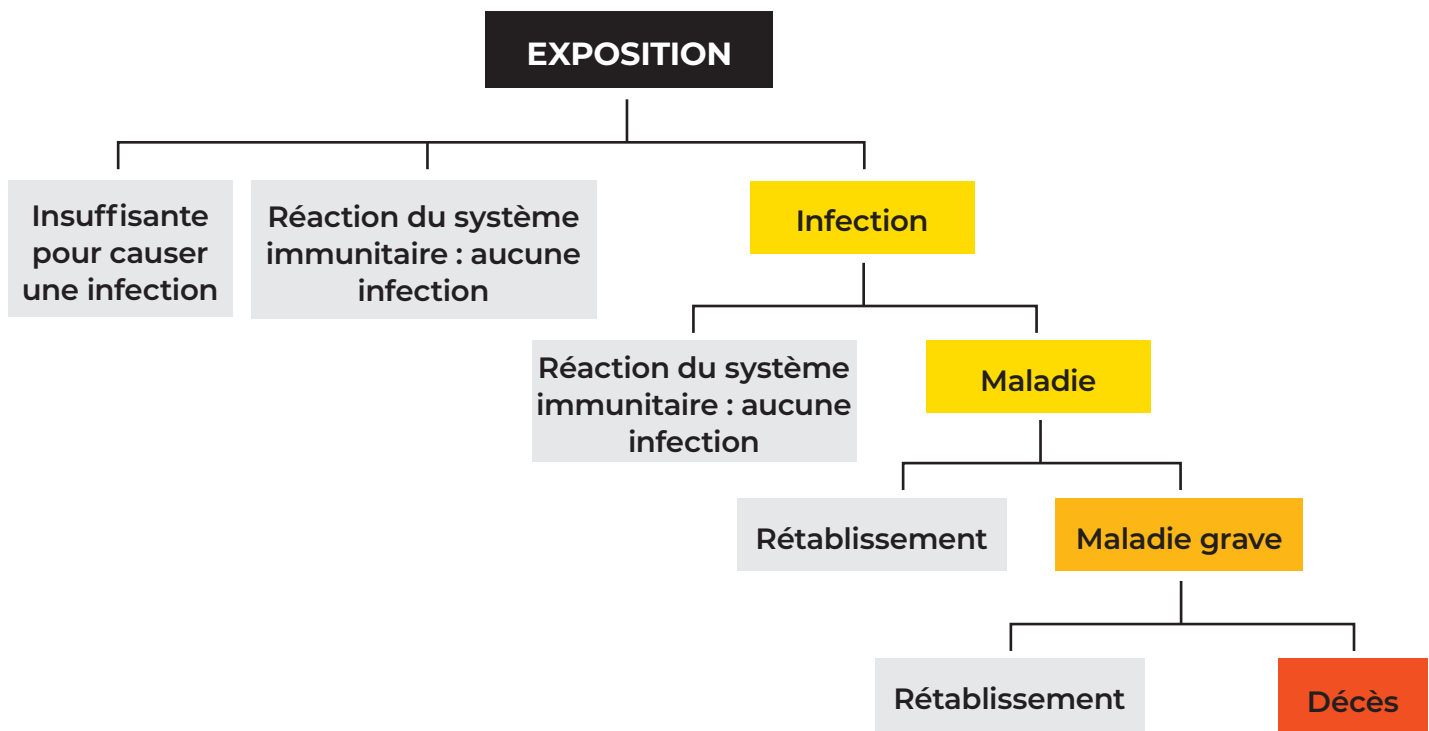
¹ Dans ce guide, on entend par comité de santé et de sécurité les comités exigés par la loi ou les conventions collectives. L'appellation de ces comités peut varier; on les appelle aussi comités mixtes de santé et de sécurité, comités conjoints de santé et de sécurité ou comités sur la santé et la sécurité.

² Les représentant(e)s en santé et sécurité renvoient aux personnes choisies par les sections locales pour rapporter à l'employeur les préoccupations liées à la santé et à la sécurité dans les milieux de travail sans comité de santé et de sécurité. Dans le présent guide, lorsqu'on mentionne seulement le comité, il est attendu que les représentant(e)s en santé et sécurité réaliseront ce travail s'il n'existe pas de comité.

Concepts importants

Exposition et infection

L'exposition à un agent infectieux ne mène pas nécessairement à une infection. Chaque maladie est différente, et un seuil d'exposition est nécessaire pour qu'un agent infectieux s'établisse et vainque les défenses du corps. Le risque de contracter une infection à la suite d'une exposition est influencé par différents facteurs, notamment la santé et la réponse immunitaire d'une personne ainsi que les caractéristiques de l'agent infectieux.



Trouver l'information exacte

Des programmes et des politiques de contrôle des infections efficaces demandent de l'information exacte sur les agents infectieux. Le SCFP recommande de consulter des sources fiables telles que le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, Santé Canada ou l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Vous pouvez également trouver de l'information détaillée dans les Fiches techniques santé-sécurité : agents pathogènes produites par le gouvernement fédéral, ou visiter le scfp.ca pour obtenir de l'information sur les agents infectieux communs. Par ailleurs, les réseaux sociaux peuvent présenter de l'information inexacte et ne constituent pas une source fiable.

Prioriser

Lorsqu'il s'agit d'allouer des ressources à la prévention des maladies infectieuses, la priorité devrait être accordée aux maladies causant des dommages graves et pouvant se transmettre facilement en raison de leur mode d'infection ou de transmission. Les comités de santé et de sécurité devraient également évaluer et prioriser les risques en fonction de l'efficacité avec laquelle ils peuvent être gérés.

Obtenir plus d'information

Le SCFP dispose d'une grande variété de ressources en santé et sécurité portant sur les sujets abordés dans ce guide. Pour obtenir plus d'information, visitez le scfp.ca ou communiquez avec le Service de santé et de sécurité du SCFP.

Étape 1 : Identifier les agents infectieux

Identification et évaluation des dangers

L'identification des dangers au travail comprend l'évaluation de la nature du danger et de la probabilité et de la gravité du dommage (risque).

Les employeurs, avec les comités de santé et de sécurité ou les représentant(e)s en santé et sécurité, sont responsables d'effectuer l'évaluation initiale ainsi que les évaluations régulières des dangers et des risques en milieu de travail.

Les agents infectieux sont un type de danger en milieu de travail. Les évaluations devraient permettre d'identifier les agents infectieux dans votre milieu de travail, les travailleuses et travailleurs à risque ainsi que les facteurs de risque.

Type d'agents infectieux

Les maladies infectieuses sont catégorisées selon les agents qui les causent, tels que les virus, les bactéries, les champignons et les parasites.

Les virus sont de minuscules organismes qui se reproduisent dans des cellules vivantes. Ils peuvent reprogrammer les fonctions cellulaires pour se multiplier, ce qui entraîne un éventail de symptômes. Peu de traitements sont efficaces contre les virus. Parmi les infections virales courantes, on compte la grippe saisonnière (influenza), la COVID-19, la varicelle et la rougeole.

Les bactéries sont des organismes unicellulaires plus gros que les virus. Elles peuvent causer des dommages au corps de manière directe et en produisant des toxines. Les antibiotiques peuvent traiter les infections bactériennes, mais sont inefficaces contre les virus. Les infections bactériennes courantes sont la pharyngite streptococcique, la pneumonie, la tuberculose et la méningite.

Les champignons sont des organismes qui se développent dans des matières en décomposition. Ils produisent des spores qui peuvent infecter les poumons ou la peau, en particulier chez les gens ayant un système immunitaire affaibli. Les infections courantes comprennent la dermatophytose et le pied d'athlète (tinea pedis).

Les parasites vivent aux dépens d'un hôte et peuvent causer des maladies graves. L'infection peut être causée par la consommation d'eau ou d'aliments contaminés ou par une exposition environnementale, notamment au contact d'un sol contaminé ou via des piqûres d'insectes. Beaucoup de petits vers peuvent infecter l'humain (par exemple, les vers ronds et les oxyures). Les tiques et les poux sont également considérés comme des parasites.

Déterminer les sources

Les employeurs, avec les comités de santé et sécurité ou les représentant(e)s en santé et sécurité, devraient déterminer les sources d'exposition potentielle selon le milieu de travail. Il s'agit notamment des agents infectieux communs selon le type d'emploi et de ceux présents dans la région ou dans les régions où les travailleuses et travailleurs pourraient se rendre. Le suivi régulier des nouvelles éclosions est nécessaire.

Identifier les maladies inconnues

Une éclosion d'une maladie inconnue peut survenir dans un milieu de travail. Dans de telles circonstances, les employeurs, les comités de santé et de sécurité et les représentant(e)s en santé et sécurité peuvent consulter, à scfp.ca, les ressources du SFCP sur les enquêtes sur les accidents et les maladies professionnelles. Dans de telles situations, il convient notamment d'évaluer les dangers potentiels d'une infection, d'effectuer des évaluations de santé au moyen de questionnaires et d'entrevues et de procéder à des tests environnementaux, tels que l'échantillonnage de l'air et de l'eau.

Étape 2 — Évaluer les risques

Afin d'établir des mesures de contrôle efficaces, on doit comprendre la manière dont un agent infectieux peut se transmettre dans un milieu de travail. Pour cela, il faut tenir compte des caractéristiques suivantes :

- **Transmissibilité** : la facilité avec laquelle se propage l'agent infectieux.
- **Viabilité** : combien de temps l'agent demeure-t-il infectieux sur les surfaces.
- **Infectivité** : la probabilité qu'un agent infectieux infecte une personne à la suite d'une exposition.
- **Voies d'entrée** : la manière dont l'agent infectieux entre dans le corps, notamment par inhalation, ingestion ou contact cutané.
- **Signes, symptômes et virulence** : effets observables et gravité de l'infection.
- **Période de conservation** : l'intervalle entre l'exposition et l'apparition des symptômes.
- **Fenêtre de transmission** : la période pendant laquelle une personne infectée peut transmettre la maladie.

Transmissibilité

Pour contrôler les agents infectieux, on doit savoir comment ils se propagent. Les agents infectieux peuvent être transmissibles ou non transmissibles. Les maladies infectieuses transmissibles, comme la grippe, se transmettent d'une personne à l'autre. Il est donc difficile de les contrôler dans les milieux de travail en raison du risque de réintroduction. Les maladies infectieuses non transmissibles, comme la maladie du légionnaire, sont causées par des sources environnementales et ne se transmettent pas d'une personne à l'autre. Pour contrôler efficacement les maladies infectieuses non transmissibles, il faut souvent éliminer la source de l'agent infectieux. Par exemple, *Legionella*, la bactérie qui cause la maladie du légionnaire, est présente dans l'eau. On peut arrêter la propagation de la maladie du légionnaire en traitant l'eau contaminée pour éliminer la bactérie.

Viabilité

La viabilité renvoie à la capacité d'un agent infectieux de demeurer infectieux à l'extérieur d'un hôte. Certains agents infectieux peuvent survivre sur certaines surfaces, dans l'air ou dans l'eau. Leur période de viabilité a une incidence sur la probabilité de contact et d'infection. Par exemple, le SARM est une bactérie qui peut survivre pendant des mois sur une surface sèche. Le VIH (virus de l'immunodéficience humaine), quant à lui, meurt dans les secondes suivant son exposition à la lumière et à l'air. La viabilité des agents infectieux détermine les mesures de contrôle à adopter, telles que la fréquence du nettoyage et de la désinfection.

Infectivité

L'infectivité consiste en la probabilité qu'un agent infectieux infecte un hôte à la suite d'une exposition. Plus l'infectivité est élevée, moins longue sera la durée d'exposition nécessaire pour que l'agent cause une infection. Les agents très infectieux demandent des mesures de contrôle strictes.

Voies d'entrée

Voici les principales façons dont les agents infectieux peuvent entrer dans le corps :

- Inhalation de petites particules, telles que des gouttelettes, des aérosols ou d'autres particules fines contenant l'agent infectieux.
- Transmission vectorielle, telle qu'une piqûre d'insecte.
- Ingestion.
- Transmission par contact via des plaies ouvertes, des membranes ou des lésions cutanées, par exemple par une piqûre d'aiguille.

On doit comprendre quelles sont les voies d'entrée afin d'élaborer des mesures de contrôle appropriées au travail, comme le port d'un EPI ou la stérilisation des surfaces.

Par exemple, les virus de l'influenza sont très contagieux. D'une part, parce qu'ils se propagent par les particules respiratoires libérées par une personne infectée, notamment lorsqu'elle tousse ou respire. Et d'autre part, parce qu'ils peuvent survivre pendant des heures sur des surfaces. Les personnes qui travaillent près d'une personne infectée peuvent facilement inhaler des gouttelettes infectées ou toucher une surface contaminée, ce qui augmente leur risque d'exposition. Cela signifie que les mesures de contrôle comprendront une protection des voies respiratoires, le port de gants, des pratiques d'hygiène personnelle et un nettoyage supplémentaire.

À l'inverse, les virus tels que l'hépatite B et le VIH nécessitent un contact direct avec du sang ou des fluides corporels infectés. Ainsi, les personnes peuvent seulement être infectées si un fluide corporel infecté entre en contact avec une plaie ouverte ou une écorchure, ou si elles se piquent avec une aiguille contaminée.

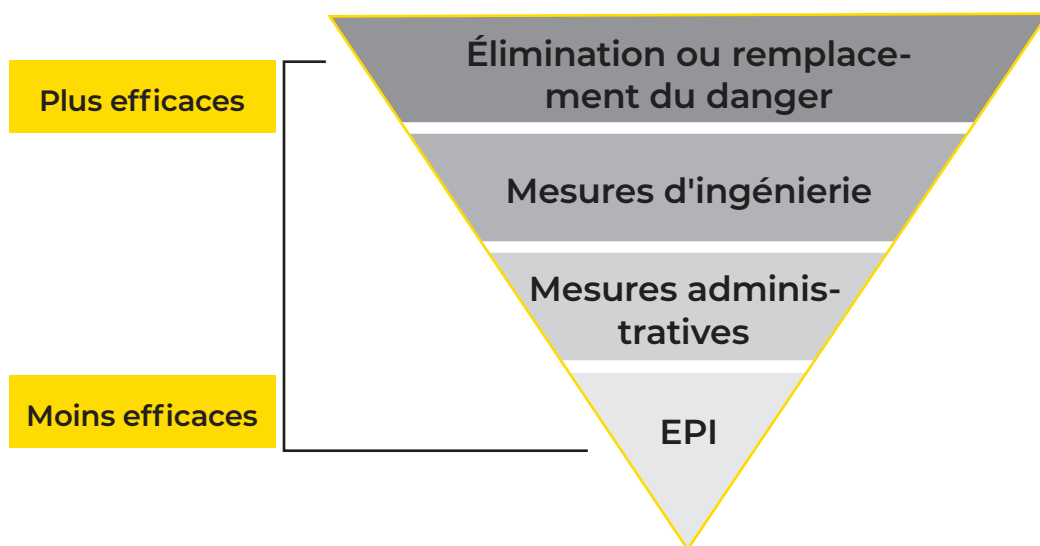
Signes, symptômes et virulence

Un signe d'infection, tel qu'une fièvre ou des vomissements, est une manifestation physique d'un problème de santé, c'est-à-dire que les autres peuvent l'observer. Un symptôme, comme un mal de tête, est une expérience subjective que les autres ne peuvent percevoir. Les signes et les symptômes peuvent aggraver l'état d'une personne infectée. Par exemple, les vomissements peuvent mener à la déshydratation.

La virulence désigne la capacité d'un agent infectieux de causer une maladie chez une personne infectée. Certains agents infectieux, comme le virus Ebola, causent généralement des résultats cliniques plus graves que d'autres, comme la grippe saisonnière. Toutefois, la gravité de nombreuses infections peut également dépendre largement de l'état de santé de la personne. Plus un agent infectieux est virulent, plus on devrait s'efforcer de prévenir l'exposition.

Période d'incubation et fenêtre de transmission

La période d'incubation est l'intervalle entre l'exposition à un agent infectieux et l'apparition des signes et des symptômes. Si l'agent infectieux ne peut être transmis d'une personne à l'autre avant l'apparition des signes et des symptômes (comme dans le cas d'une conjonctivite ou de la varicelle), il est plus facile d'isoler la personne infectée et de prévenir la propagation. Toutefois, si l'agent infectieux peut être transmis avant la présence de signes et de symptômes (comme dans le cas de la COVID-19 ou de la rougeole), la maladie peut se propager sans qu'on l'ait détectée. La probabilité de transmission est alors plus élevée, ce qui demande des mesures de protection et de dépistage différentes.



Étape 3 : Déterminer les mesures de contrôle appropriées

Hiérarchie des mesures de contrôle

Une fois les dangers définis, les comités de santé et de sécurité et les représentant(e)s en santé et sécurité devraient évaluer chaque danger afin de s'assurer que des mesures de contrôle adéquates sont en place.

Il est important de tenir compte de la hiérarchie des mesures de contrôle lorsqu'on choisit les mesures de protection. Dans le contexte de la santé et de la sécurité au travail, les mesures de contrôle sont des mesures de sécurité mises en place pour éliminer ou minimiser l'exposition aux dangers. La hiérarchie des mesures de contrôle présente les mesures de sécurité des plus efficaces aux moins efficaces. Les comités de santé et de sécurité et les représentant(e)s en santé et sécurité devraient commencer par mettre en place les mesures de contrôle les plus efficaces et ajouter d'autres mesures de contrôle, au besoin.

- **Élimination ou remplacement du danger**

Éliminer un danger est toujours la meilleure approche, puisque cela élimine les risques pour les travailleuses et travailleurs. Certains agents infectieux peuvent être éliminés du milieu de travail (comme dans le cas de la Legionella), et d'autres non. Remplacer un danger par quelque chose qui n'est pas dangereux ou par un danger plus facile à contrôler s'avère également une mesure efficace. Il pourrait s'agir, par exemple, d'utiliser un agent moins dangereux dans le cadre d'une recherche universitaire.

- **Mesures d'ingénierie**

Les mesures d'ingénierie sont des changements apportés au milieu physique, qui empêchent l'exposition aux dangers. Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19, des barrières en plexiglas et d'autres matières comme le vinyle étaient couramment utilisées aux points de contact avec la clientèle ou des collègues, et des systèmes de ventilation ont été améliorés pour qu'ils éliminent ou diluent plus efficacement les agents infectieux dans l'air.

- **Mesures administratives**

Les mesures administratives sont des règles, des procédures opérationnelles normalisées ou des politiques, adoptées par un milieu de travail, qui déterminent la manière dont le travail est effectué. Les changements d'horaire, le télétravail et des tests de dépistage sont des exemples de mesures administratives pouvant limiter la propagation d'un agent infectieux.

- **Équipement de protection individuelle (EPI)**

Un EPI est porté pour prévenir ou réduire l'exposition lorsqu'une personne est susceptible d'être en contact étroit avec un agent infectieux. Même si les médias ont beaucoup mis l'accent sur la pénurie d'EPI pendant la pandémie, cette mesure ne devrait jamais être vue comme un premier choix, mais plutôt comme un dernier recours. Il est important de porter un EPI, mais il s'agit de la mesure de contrôle la moins efficace contre les agents infectieux. Les membres du SCFP, les sections locales et les militant(e)s en santé devraient réclamer les mesures de protection les plus vigoureuses.

Conseils pour bien choisir les mesures de contrôle

- Veiller à éliminer efficacement les risques en adoptant des mesures de contrôle qui n'introduisent pas de nouveaux dangers.
- Mettre en place plus d'une mesure de la hiérarchie pour protéger les travailleuses et travailleurs.
- Éviter de se fier uniquement aux mesures administratives et à l'EPI puisque ce sont les mesures de contrôle les moins efficaces.
- S'assurer que les mesures de contrôle permettent au personnel d'effectuer ses tâches de manière confortable et sans contraintes.
- Prioriser l'efficacité plutôt que la facilité ou le coût dans le choix des mesures de contrôle.
- Considérer avant tout le degré de protection fournie plutôt que la catégorisation exacte des mesures de contrôle dans la hiérarchie.

Facteurs de risques propres au milieu de travail

Tâches présentant un risque plus élevé d'exposition à des agents infectieux

Plusieurs responsabilités professionnelles présentent un risque plus élevé d'exposition à des agents infectieux, notamment :

- Le travail avec des patient(e)s qui peuvent transmettre une maladie ou la manipulation de fluides corporels, dont le sang, de draps contaminés ou de déchets.
- La collecte et l'élimination des déchets.
- Le travail à proximité d'eaux usées brutes.
- La manipulation d'animaux.
- Le nettoyage de piscines.
- Les travaux d'excavation.
- L'entretien d'installations publiques.
- Le travail qui demande un contact régulier et étroit avec le public ou des groupes à risque élevé.
- Le travail avec des agents infectieux dans des milieux de recherche.

Facteurs de risque propres au secteur de la santé et aux secteurs connexes

- Isolement inadéquat des patient(e)s, de l'équipement ou de certaines zones.
- Procédures de stérilisation inadéquates.
- Contact accru avec des groupes à risque élevé.
- Manque d'information sur les patient(e)s : aucune évaluation, dossiers médicaux mal préparés ou renseignements manquants dans les dossiers ou sur les portes de chambre (par exemple, aucune étiquette « précautions pour le sang » ou « isolement respiratoire »).
- Étiquetage inadéquat des substances ou des matières infectieuses telles que des draps souillés ou des déchets, ce qui entraîne une manipulation et une élimination inadéquates.
- Pratiques de vaccination inadéquates.
- Manque de formation et de suivis.
- Pratiques inadéquates d'élimination des déchets et des objets tranchants et pointus.
- Charges de travail accrues et effectifs réduits, ce qui entraîne un manque de temps pour un nettoyage approprié.

Autres facteurs de risque au travail

Dans certains milieux de travail, certaines pratiques peuvent accroître le risque d'exposition aux agents infectieux. Les travailleuses et travailleurs devraient évaluer si les éléments qui suivent s'appliquent à leur situation au travail :

- De mauvaises pratiques d'hygiène.
- Des humidificateurs ou des tours de refroidissement mal entretenus dans les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC).
- Des systèmes de ventilation mal entretenus et de mauvaises procédures de nettoyage, ainsi qu'un apport insuffisant en air frais.
- La réutilisation d'équipement ou de matériel jetable en raison de contraintes budgétaires.
- Des emplois très stressants qui peuvent affaiblir la résistance immunitaire.
- Une mauvaise communication entre les membres du personnel.
- Le manque de vêtements, d'installations et d'équipement de protection.
- Le manque d'installations ou d'équipement appropriés.
- L'utilisation de produits d'entretien et d'équipement de faible qualité afin de réduire les coûts.
- Des effectifs insuffisants occasionnant des charges de travail non sécuritaires.

Droit de savoir et accès à l'information

Les travailleuses et travailleurs ont le droit de connaître les dangers encourus au travail. Les employeurs doivent leur fournir l'information sur ces dangers. C'est particulièrement important pour les agents infectieux, puisque les travailleuses et travailleurs pourraient ignorer leur exposition à ces dangers.

Voici ce que devrait comprendre l'information :

- **Identification des dangers** : information sur les lieux d'exposition potentielle, les modes de transmission, les symptômes possibles, les effets à court et à long termes sur la santé et les groupes à risque élevé.
- **Information sur les mesures de contrôle** : information sur les mesures de contrôle en place pour prévenir l'exposition au travail.
- **Exigences juridiques et directives en matière de santé** : information sur les normes législatives et les directives d'organisations telles que l'Organisation mondiale de la Santé ou Santé Canada.
- **Pratiques exemplaires** : information sur les pratiques exemplaires propres au secteur.

Des programmes d'éducation et de formation financés par l'employeur devraient être offerts au personnel.

Les comités de santé et de sécurité ou les représentant(e)s en santé et sécurité devraient participer activement à l'élaboration des programmes d'éducation et de formation et devraient :

- Avoir régulièrement la possibilité de présenter à l'employeur leurs préoccupations au sujet des exigences en matière d'éducation.
- Participer à la sélection et à la priorisation des sujets des programmes d'éducation, des campagnes, des dépliants et d'autres ressources.
- Travailler directement à l'élaboration de ressources éducatives ou avoir au moins la possibilité d'examiner et d'exercer un droit de veto sur le matériel qui représente mal leurs préoccupations ou qui ne traite pas en détail les problèmes.

Les programmes d'éducation et de formation devraient comprendre les éléments suivants :

- **Horaire et environnement appropriés** : offrir les séances pendant les heures de travail, dans un lieu qui favorise l'apprentissage.
- **Matériel de formation** : fournir à chaque participant(e) du matériel qui comprend de l'information sur les dangers, les procédures de sécurité, des exercices et les politiques en matière de contrôle et de déclaration des infections ainsi que de rapports et de vaccination.
- **Formation initiale et continue** : former les travailleuses et travailleurs à l'embauche et exiger des cours de mise à niveau chaque année.
- **Communication des nouveaux dangers** : informer les employé(e)s des nouveaux dangers en effectuant des mises à jour des manuels de formation ou au moyen de programmes spéciaux lorsqu'il s'agit de questions particulières, comme de nouvelles méthodes d'élimination des dangers biologiques.
- **Registres** : tenir des registres des séances de formation et des personnes ayant participé.
- **Accès à de l'information supplémentaire** : créer une bibliothèque ou un centre de ressources en santé et sécurité pour fournir de l'information supplémentaire aux programmes de formation standards.

Voici d'autres manières de communiquer au personnel de l'information importante au sujet de la sécurité :

- **Supports visuels** : apposer des affiches sur les babillards des employé(e)s ou distribuer des brochures portant sur certains dangers ou mesures de contrôle.
- **Campagnes** : organiser des campagnes axées sur certains dangers ou groupes de dangers, qui mettent l'accent sur les mesures de prévention, pas seulement sur les changements à apporter dans les pratiques au travail.

Mettre en place un programme de prévention et de contrôle des infections (PPCI)

Voici les étapes à suivre pour mettre en place un PPCI. Les comités de santé et de sécurité ou les représentant(e)s en santé et sécurité devraient participer activement à chaque étape.

- Élaborer, mettre en œuvre et maintenir un PPCI au travail.
- Allouer les ressources nécessaires (temps et financement) pour effectuer et documenter l'identification et les évaluations des risques.
- Établir des mesures de contrôle et évaluer régulièrement leur efficacité.
- Fournir tout l'équipement nécessaire, dont l'EPI.
- Concevoir la formation initiale et continue, ainsi que le matériel de sensibilisation sur les potentiels agents infectieux dans le milieu de travail.
- Fournir des ressources sur la vaccination et prévoir du temps rémunéré pour la vaccination des employé(e)s.
- Établir des méthodes de travail sécuritaires tenant compte des agents infectieux connus ou potentiels.
- Surveiller le lieu de travail afin de garantir que les méthodes de travail sécuritaires sont respectées.
- Mener des enquêtes et rapporter les expositions aux agents infectieux.
- Mettre en place des procédures d'intervention comprenant des niveaux appropriés de désinfection et de nettoyage lorsqu'un agent infectieux peut avoir été introduit dans le lieu de travail.
- Élaborer un mécanisme de déclaration simple et confidentiel dans la mesure du possible.
- Revoir régulièrement le programme de prévention des infections.
- Signaler les expositions, au besoin, aux autorités pertinentes.
- Déterminer les risques d'exposition potentielle aux agents infectieux pour toutes les classes d'emploi.

Tenue de registres

Expositions à une maladie ou éclosions

Les employeurs doivent tenir des registres précis des éclosions de maladies infectieuses et des expositions à des maladies infectieuses. S'il n'existe pas de base de données, le syndicat devrait préconiser la mise en place d'une base de données afin d'analyser tous les cas de maladies transmissibles et de déceler les tendances.

Si les employeurs n'établissent pas un système de registres, les représentant(e)s du syndicat membres du comité de santé et de sécurité devraient envisager de mettre en place leur propre système. Les registres permettent de compiler de l'information supplémentaire et de surveiller l'efficacité du programme de prévention et de contrôle des maladies infectieuses au travail.

Déclaration aux autorités

Certaines maladies doivent être déclarées aux autorités de santé publique provinciales, territoriales ou fédérales. Les maladies à déclaration obligatoire varient selon les autorités, mais le VIH, les infections à méningocoques, la rage, le tétanos, l'hépatite (A, B et C), la maladie de Lyme, la listériose et les infections streptococciques peuvent notamment en faire partie.

Les syndicats et les comités de santé et de sécurité ou les représentant(e)s en santé et sécurité devraient communiquer avec le ministère ou le service de santé publique dont ils relèvent de leur province ou de leur territoire afin d'obtenir une liste des maladies à déclaration obligatoire. On peut également trouver cette information en ligne au moyen d'un moteur de recherche. Ces renseignements permettent de déterminer si la législation applicable en matière de déclaration est respectée.

Dans les milieux de travail sans comité de contrôle des infections, il est important de traiter les cas de maladies infectieuses comme des incidents à signaler, comme les accidents ou les accidents évités de justesse. Toutes les maladies infectieuses liées au travail doivent être déclarées et devraient être indemnisables conformément aux programmes d'indemnité pour accident du travail.

Droit de refus

Tout le monde a le droit de refuser d'utiliser un équipement ou d'effectuer un travail ou une tâche qui pourrait occasionner une blessure ou une maladie, sauf si ce refus met directement en danger la santé et la sécurité d'une autre personne. Ce droit évite d'avoir à choisir entre son travail ou sa santé et sa sécurité.

L'exercice du droit de refus comprend habituellement une série d'étapes pour résoudre le problème. Ces étapes peuvent varier légèrement selon la législation applicable, mais voici la procédure habituelle pour refuser un travail dangereux :

- **Signalement initial** : l'employé(e) doit informer son superviseur ou sa superviseuse de son refus de travailler, en lui expliquant ses raisons de croire que le travail est dangereux.
- **Investigation** : si la situation n'est pas immédiatement corrigée, l'employé(e), le superviseur ou la superviseuse, et un(e) membre du comité de santé et de sécurité ou un(e) représentant(e) de l'employé(e) investiguent davantage.
- **Résolution** : l'employé(e) peut reprendre le travail si l'on a remédié à la situation dangereuse d'une manière qui convient aux deux parties.
- **Escalade** : si la situation n'est pas réglée, on doit communiquer avec l'autorité gouvernementale chargée des inspections en santé et sécurité afin qu'une enquête soit menée et qu'une décision écrite soit présentée.
- **Protection pour les autres** : aucune personne ne devrait être affectée à la tâche sans être informée du refus de travailler et des raisons du refus.

Aucune personne ne peut être sanctionnée pour avoir fait valoir son droit de refuser un travail dangereux. Toute mesure disciplinaire doit être déclarée immédiatement à votre comité exécutif et à votre personne conseillère du SCFP. Pour obtenir plus d'information sur le droit de refuser un travail dangereux et la législation applicable à votre milieu de travail, communiquez avec votre personne conseillère en santé et sécurité du SCFP ou visitez le scfp.ca.

Programmes de gestion de l'assiduité

Un contrôle efficace des maladies infectieuses au travail doit tenir compte de l'incidence des programmes de gestion de l'assiduité. Ceux-ci peuvent nuire au contrôle des agents infectieux lorsqu'ils découragent la prise de congés de maladie nécessaires.

Les programmes de gestion de l'assiduité, qui visent à analyser et optimiser l'assiduité, utilisent généralement des horloges de pointage, des feuilles de temps ou un logiciel de suivi des heures de travail pour consigner la présence des employé(e)s au travail. Les employeurs justifient ces programmes par le fait que les travailleuses et travailleurs abusent de leurs congés de maladie. Cependant, dans de nombreux milieux de travail représentés par le SCFP, ces programmes deviennent rapidement punitifs et pénalisent injustement les employé(e)s pour des absences inévitables en raison d'une maladie légitime, comme la grippe ou d'autres infections contagieuses. Cette pratique est particulièrement préoccupante dans le contexte du contrôle des maladies infectieuses, car en décourageant les employé(e)s de prendre des congés de maladie pour se rétablir complètement, elle peut mener à la propagation de maladies.

L'approche habituelle des programmes de gestion de l'assiduité consiste à instaurer des « mesures disciplinaires progressives » pour les congés de maladie de courte durée, soit des absences allant d'une journée à quelques semaines. Ainsi, l'employeur augmente les pénalités ou les mesures correctives si un(e) employé(e) continue de s'absenter.

Un programme prévoira normalement :

1. L'établissement d'une norme pour l'absentéisme
2. La mise en place d'une procédure pour surveiller l'assiduité
3. Des mesures disciplinaires
4. Le congédiement

Ces programmes usent parfois de diverses formes d'intimidation pour décourager les travailleuses et travailleurs d'utiliser les congés de maladie prévus par la loi, menaçant ainsi leur sécurité d'emploi et leur santé. En outre, les programmes de gestion de l'assiduité ne s'attaquent généralement pas aux causes réelles de l'absentéisme, comme un niveau de stress élevé ou de mauvaises conditions de travail. Ils cherchent à punir le personnel plutôt qu'à régler les problèmes sous-jacents.

Le SCFP s'oppose aux programmes de gestion de l'assiduité parce qu'ils minent les droits des travailleuses et des travailleurs. Les sections locales du SCFP devraient s'assurer que les programmes de gestion de l'assiduité respectent les droits des travailleuses et travailleurs, au sens de la loi ou de la convention collective, de prendre les congés nécessaires en cas de maladie.

Articles de convention collective

Si les employé(e)s ont de la difficulté à obtenir de l'information sur les dangers liés aux maladies infectieuses ou à obtenir de l'employeur qu'il mette en place des programmes d'éducation et des politiques appropriées pour le contrôle des infections, il pourrait être nécessaire de négocier des articles à ajouter à la convention collective.

Une stratégie consiste à négocier des dispositions couvrant l'ensemble de l'information en santé et sécurité pour tous les dangers au travail.

Par exemple :

L'employeur doit fournir au syndicat, par écrit, l'information sur tous les agents biologiques, les produits chimiques, les substances, les sous-produits et les dangers physiques présents dans le milieu de travail. S'il y a lieu, cette information doit comprendre les dangers connus et soupçonnés, les précautions à prendre, les symptômes possibles, les traitements médicaux et les antidotes.

Les syndicats peuvent également négocier des dispositions plus détaillées sur :

- La création d'un comité sur le contrôle des infections.
- L'établissement de procédures d'étiquetage, de manipulation et d'élimination des échantillons, des aiguilles, des draps et des déchets contaminés.
- L'établissement de procédures de dépistage des maladies transmissibles pour les patient(e)s.
- L'établissement de procédures d'isolement pour avertir les employé(e)s de dangers potentiels.

Pour obtenir de l'aide dans la négociation de clauses pertinentes en santé et sécurité, communiquez avec votre personne conseillère du SCFP.

Annexe 1 :

Mesures de contrôle générales pour les agents infectieux

Dans la gestion des maladies infectieuses au travail, l'efficacité des diverses mesures de contrôle dépend de facteurs tels que la contagiosité, la voie de transmission et la voie d'entrée des agents infectieux. La présente annexe décrit les mesures de contrôle générales pour gérer ces dangers.

Pendant une éclosion active, les mesures qui suivent peuvent aider à diminuer la propagation des agents infectieux.

Travail à distance et options virtuelles

Dans la mesure du possible :

- Mettre en œuvre des politiques de travail à distance.
- Annuler tous les programmes en présentiel non essentiels.
- Utiliser les plateformes virtuelles pour les réunions et les programmes.

Évaluation et dépistage

- Soumettre toutes les personnes qui entrent dans le bâtiment à une évaluation ou à un test de dépistage.
- Effectuer une pré-évaluation avant les rendez-vous.
- Installer des barrières physiques ou fournir l'EPI approprié aux personnes chargées de l'évaluation ou du dépistage.
- Former des employé(e)s désigné(e)s pour effectuer les tâches d'évaluation et de dépistage.
- Élaborer une procédure pour les personnes symptomatiques.
- Mettre en place une zone désignée pour les personnes malades, ou qu'on soupçonne d'être malades, qui attendent pour effectuer un test de dépistage ou retourner à la maison.
- Fournir un préavis détaillant le processus d'évaluation ou de dépistage, et installer des affiches pour faciliter le processus.
- Garantir la confidentialité des données recueillies et préciser la durée de leur conservation.
- Encourager le personnel à effectuer une auto-évaluation avant de se rendre au travail et recommander aux personnes malades de demeurer à la maison.

Ventilation

- Améliorer le taux de renouvellement d'air afin de réduire la propagation de germes dans l'air en faisant entrer plus d'air frais et améliorer la filtration.
- Modifier les systèmes CVC pour accroître l'apport en air de l'extérieur et réduire la recirculation. Tenir compte des facteurs tels que la température, l'humidité, le débit d'air et la direction de l'air.
- Confier les travaux à un(e) ingénieur(e) ou à un(e) technicien(ne) en CVC afin d'éviter des systèmes mal équilibrés, ce qui peut diminuer l'échange d'air et faire circuler de l'air contaminé.

Réduire le partage d'équipement et de matériel

- Réduire le partage d'équipement ou de matériel (comme du papier) en utilisant des documents électroniques, de l'équipement personnel ou des articles à usage unique.

Hygiène personnelle

- Encourager le personnel à se laver les mains régulièrement pendant au moins 20 secondes, et fournir le matériel nécessaire.
- S'il n'y a pas d'eau et de savon, fournir du liquide désinfectant (au moins 60 % d'éthanol ou 70 % d'isopropanol).
- Veiller à ce que le personnel, la clientèle, les étudiant(e)s et les autres usagers et usagers se lavent ou se désinfectent les mains à leur arrivée. Installer des stations de lavage ou de désinfection des mains aux entrées.
- Poser des affiches faisant la promotion d'une bonne hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire aux entrées du lieu de travail et à d'autres endroits stratégiques.

Nettoyage et désinfection

- Établir un programme de désinfection définissant les surfaces à nettoyer, la fréquence de nettoyage, les désinfectants à utiliser et les personnes responsables de la désinfection.
- Désinfecter plus souvent les surfaces souvent touchées sur l'équipement et dans les milieux de travail et les véhicules.
- Mettre en place un système de suivi des activités de nettoyage et de désinfection.
- Fermer une zone pendant son nettoyage.
- Utiliser des méthodes de nettoyage humide afin d'éviter de répandre des agents infectieux dans l'air.
- Former le personnel à l'utilisation sécuritaire des produits dangereux.
- Veiller à ce que le personnel connaisse les procédures appropriées pour l'utilisation des produits (par exemple, durée de contact et dilutions).

Gestion des déchets

- Établir un système adéquat de gestion des déchets potentiellement contaminés, notamment pour l'EPI, et s'assurer que le personnel connaît les directives.
- Bien se laver les mains avec du savon et de l'eau après avoir manipulé des articles potentiellement contaminés, même si l'on portait des gants.
- Double ensacher les articles potentiellement contaminés tels que l'EPI ou les articles de nettoyage jetables.
- Laver les articles de nettoyage réutilisables avec du savon à lessive régulier et de l'eau chaude (entre 60 et 90 °C).

Programmes de vaccination

- Travailler avec le comité de santé et de sécurité pour élaborer un programme de vaccination axé sur les maladies présentant un risque dans votre milieu de travail.
- Évaluer le statut vaccinal de chaque employé(e) à son embauche et conserver des dossiers de vaccination complets. Notez que les dossiers de vaccination renferment des renseignements médicaux personnels. Les employeurs doivent s'assurer que seules les personnes responsables du programme ont accès à ces dossiers.
- Informer les travailleuses et travailleurs de la date où les doses de rappel doivent être administrées.
- Fournir de l'information sur les vaccins, y compris les mises en garde générales, les contre-indications, les effets secondaires indésirables et l'utilisation recommandée.
- Offrir la vaccination appropriée aux frais de l'employeur. Par exemple, on devrait offrir la vaccination contre la rubéole et la rougeole aux travailleuses et aux travailleurs en éducation et en éducation à la petite enfance qui ne sont pas immunisés contre ces maladies.

Appareils de protection respiratoire, masques et couvre-visages

Les travailleuses et travailleurs exposés aux agents infectieux doivent protéger leurs voies respiratoires. L'équipement de protection respiratoire fournit de l'air sain ou filtre les agents infectieux.

- **Appareils de protection respiratoire**

Un appareil de protection respiratoire, aussi appelé respirateur, doit être bien ajusté pour être efficace. Un test d'ajustement est donc nécessaire pour garantir que l'appareil est bien ajusté au visage. Ce test est effectué chaque année afin de s'assurer que l'appareil demeure bien ajusté malgré tout changement à la forme du visage causé par la variation du poids ou d'autres facteurs. Le test doit être effectué avec la même taille et le même modèle de respirateur que celui que la personne utilisera au travail.

- **Masques et couvre-visages**

Les masques et les couvre-visages, tels que les masques antipoussières, les masques chirurgicaux et les masques en tissu, sont des équipements de taille standard qui créent une barrière devant la bouche et le nez. Ces masques bloquent les éclaboussures et les grosses particules, mais ils n'offrent pas le même niveau de protection que les appareils de protection respiratoire. Ils sont surtout utiles pour le contrôle à la source en réduisant la libération de particules expirées par une personne infectée.

Mettre et enlever l'équipement de protection individuelle (EPI)

- **Mettre l'EPI**

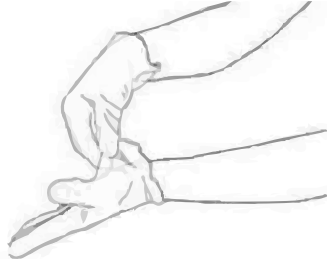
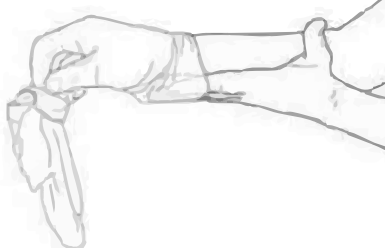
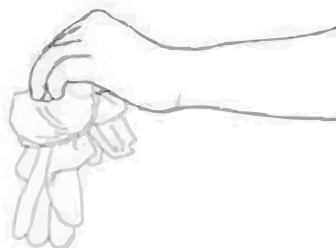
Tout l'EPI doit être mis avant d'entrer dans une zone qui peut être contaminée par des agents infectieux. Il est important de bien mettre l'équipement pour assurer une bonne protection. Les employé(e)s devraient recevoir une formation et être évalué(e)s sur leur capacité à utiliser l'équipement de manière appropriée avant de commencer leur emploi.

- **Enlever l'EPI**

Les gants souillés ou potentiellement souillés doivent être enlevés en premier. Il est essentiel d'utiliser une technique appropriée pour retirer ses gants afin de prévenir le transfert d'agents infectieux. Les employé(e)s devraient recevoir une formation sur ces techniques, tel qu'il est décrit dans les Recommandations de l'OMS pour l'Hygiène des Mains au cours des Soins.

Une fois les gants retirés, enlever le reste de l'EPI selon les recommandations du fabricant ou les procédures de l'employeur.

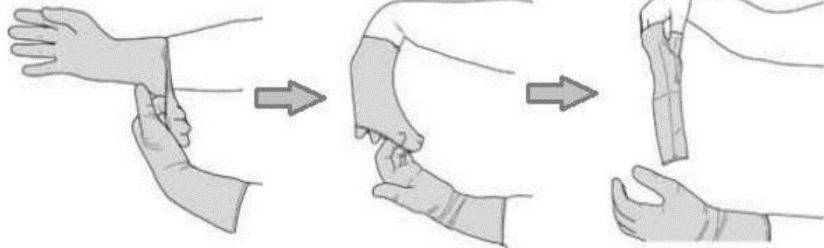
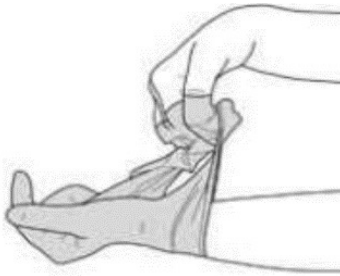
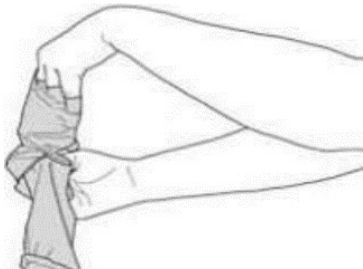
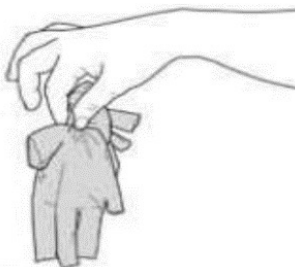
Retrait des gants

		
Pincer le gant au niveau du poignet sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.	Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré.	Jeter les gants. Pratiquer l'hygiène des mains par friction hydroalcoolique ou lavage au savon et à l'eau.

Source originale : Recommandations de l'OMS pour l'Hygiène des Mains au cours des Soins³, p. 21

³ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-reduction-dechets/engagements-internationaux/charte-plastiques-ocean.html>

Retrait des gants stériles

		
Retourner le premier gant sur la main, avec les doigts de la main opposée, sans le retirer complètement.		
		
Procéder de même avec le second gant en le retournant sur les doigts partiellement dégantés de la main opposée.	Dérouler entièrement le second gant sur la main, en englobant le premier gant, de façon à ce que la peau des mains soit restée exclusivement en contact avec la surface interne des gants.	Jeter les gants et pratiquer l'hygiène des mains par friction hydroalcoolique ou lavage au savon et à l'eau.

Source originale : Recommandations de l'OMS pour l'Hygiène des Mains au cours des Soins, p. 23

Annexe 2 : Mesures de contrôle des maladies contagieuses

Les maladies contagieuses peuvent se transmettre facilement d'une personne à l'autre.

Voie de transmission	Élimination	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	EPI
Respiratoire (aérosols, particules fines)	Privilégier le travail à distance	Utiliser des barrières physiques	Réduire le nombre de réunions en présentiel	Utiliser des appareils de protection respiratoire
	Mettre en place des politiques relatives aux congés de maladie	Contrôler la poussière et les particules	Effectuer des évaluations médicales	
		Améliorer la ventilation et la filtration	Limiter les déplacements	
		Aménager les espaces de manière à maintenir une distance entre les personnes	Instaurer le port obligatoire du masque	
		Réduire le nombre d'employé(e)s dans une zone de travail	Avoir une bonne hygiène des mains	
			Pratiquer l'étiquette respiratoire (toux, éternuement)	
			Utiliser de l'équipement personnel (aucun partage)	
			Maintenir une distance physique	
			Utiliser des trajets à sens unique pour éviter des contacts étroits	
			Effectuer des tests de dépistage	
			Former des bulles de travail pour limiter la propagation	
			Isoler les personnes infectées ou exposées pour prévenir la propagation	

Voie de transmission	Élimination	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	EPI
Contact avec une blessure ouverte, une membrane ou une peau éraflée	Remplacer les aiguilles et les objets tranchants usagés	Utiliser des contenants pour objets tranchants résistant aux perforations	Nettoyer et désinfecter les surfaces	Porter des gants (résistant aux perforations, si indiqué)
	Trouver des solutions de rechange aux injections		Avoir une bonne hygiène des mains	Porter des lunettes
			Utiliser de l'équipement personnel (aucun partage)	Porter des visières de protection
			Suivre le protocole relatif aux blessures provoquées par des seringues	Porter des vêtements de protection
Transmission vectorielle (piqûres d'insectes)	Vider l'eau stagnante	Utiliser des dispositifs pour éliminer les insectes	Effectuer régulièrement des études de contrôle des insectes	Utiliser un insectifuge
	Vidanger ou désinfecter les réseaux d'alimentation en eau			Prendre des médicaments préventifs
				Porter des vêtements de protection
				Utiliser des moustiquaires
Ingestion		Utiliser des filtres à eau	Nettoyer et désinfecter les surfaces souvent utilisées	Porter des gants
		Entreposer les aliments dans des environnements à température contrôlée	Réaffecter à des tâches où il n'y a pas de préparation d'aliments le personnel de l'alimentation infecté	Utiliser des visières de protection ou des masques
			Avoir une bonne hygiène des mains	Porter des vêtements de protection
			Entreposer et préparer les aliments de manière sécuritaire	

Annexe 3 :

Mesures de contrôle des maladies non contagieuses

Les maladies infectieuses non contagieuses sont des maladies qui ne peuvent être transmises facilement d'une personne à l'autre. Ces maladies sont transmises par contact avec des sources environnementales ou des vecteurs porteurs d'agents pathogènes.

Voie de transmission	Élimination	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	EPI
Respiratoire (aérosols, particules fines)	Vidanger ou désinfecter les réseaux d'alimentation en eau	Assurer une bonne ventilation	Effectuer des contrôles réguliers des réseaux d'alimentation en eau	Porter des appareils de protection respiratoire
		Améliorer l'apport en air frais et la filtration	Effectuer des contrôles de la qualité de l'air	
Contact avec une blessure ouverte, une membrane ou une peau éraflée	Remplacer les aiguilles et les objets tranchants usagés	Utiliser des contenants pour objets tranchants résistant aux perforations	Nettoyer et désinfecter les surfaces	Porter des gants résistant aux perforations
	Trouver des solutions de rechange aux injections		Avoir une bonne hygiène des mains	Porter des lunettes
	Vidanger ou désinfecter les réseaux d'alimentation en eau		Suivre le protocole relatif aux blessures provoquées par des seringues	Porter des vêtements de protection
Transmission vectorielle (piqûres d'insectes)	Vidanger ou désinfecter les réseaux d'alimentation en eau	Utiliser des dispositifs pour éliminer les insectes	Effectuer régulièrement des études de contrôle des insectes	Utiliser un insectifuge
	Vider l'eau stagnante			Prendre des médicaments préventifs
				Porter des vêtements de protection
				Utiliser des moustiquaires

Voie de transmission	Élimination	Mesures d'ingénierie	Mesures administratives	EPI
Ingestion		Utiliser des filtres à eau	Nettoyer et désinfecter les surfaces souvent utilisées	Porter des gants
		Entreposer les aliments dans des environnements à température contrôlée	Réaffecter à des tâches où il n'y a pas de préparation d'aliments le personnel de l'alimentation infecté	Porter des visières de protection ou des masques
			Avoir une bonne hygiène des mains	Porter des vêtements de protection
			Entreposer et préparer les aliments de manière sécuritaire	

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS :

Service de santé-sécurité au travail du SCFP national 1375 boul. St-Laurent, OTTAWA, ON K1G 0Z7
Tél. : (844) 237-1590 (sans frais) Courriel : sante_securite@scfp.ca